

Roquebrune Cap Martin

**Rapport d'orientation budgétaire pour le budget 2017
2013-2019**



① Méthodologie

② Synthèse des éléments de rétrospective 2013 - 2016

③ Analyse prospective 2017 - 2019

Conclusion

01

Méthodologie

Le contexte national s'imposant à la collectivité

- ▲ Un contexte financier national tendu avec une croissance atone.
- ▲ Une diminution des dotations de l'Etat qui se poursuit en 2017 pour le bloc communal
- ▲ Une inflation à qui devrait se positionner en dessous de 0,5% pour l'année 2016.
- ▲ Un coefficient de revalorisation des bases de fiscalité égal à 1.0% en 2016, 0.40% en 2017 et qui devrait rester stable.
- ▲ Des contraintes imposées, et subies pour les collectivités au niveau des dépenses de fonctionnement (réforme des rythmes scolaires, revalorisation des catégories C, cotisations CNRACL, hausse du point d'indice en deux fois, etc.)

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la ville afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Déterminer la capacité de la ville à financer son PPI

La méthodologie

Les données renseignées :

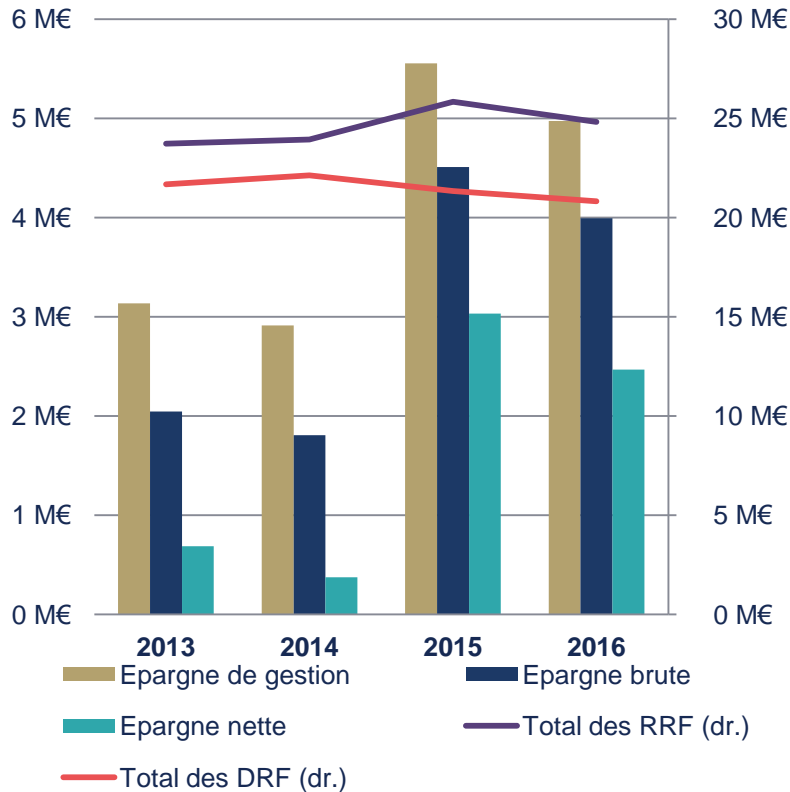
- ▲ 2016 : intégration des éléments connus estimés de l'exercice 2016.
- ▲ 2017 et après : intégration des éléments communiqués par la collectivité, ainsi que les mesures concernant la DGF: allègement de la minoration et nouveau report de la réforme (non prise en compte dans le scénario).

02

Synthèse des éléments de rétrospective 2013 - 2016

L'évolution des épargnes

Évolution des épargnes (hors cessions)



L'épargne reflète directement les mouvements de la section de fonctionnement.

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette

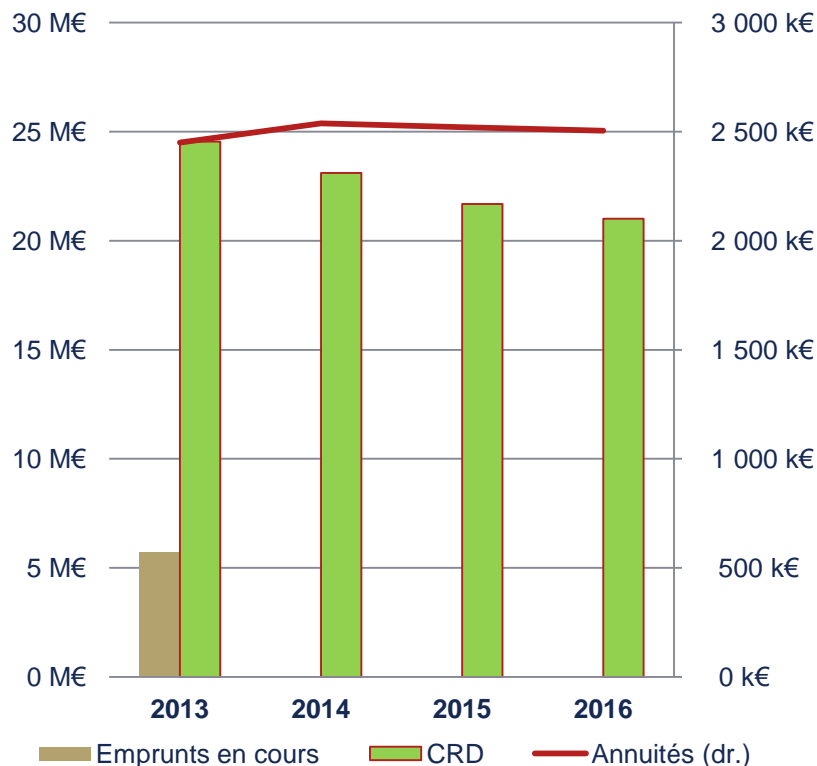
L'épargne nette est l'épargne disponible pour investir (le service de la dette étant assuré).

L'amélioration notable constatée en 2015 et 2016 est liée à plusieurs facteurs :

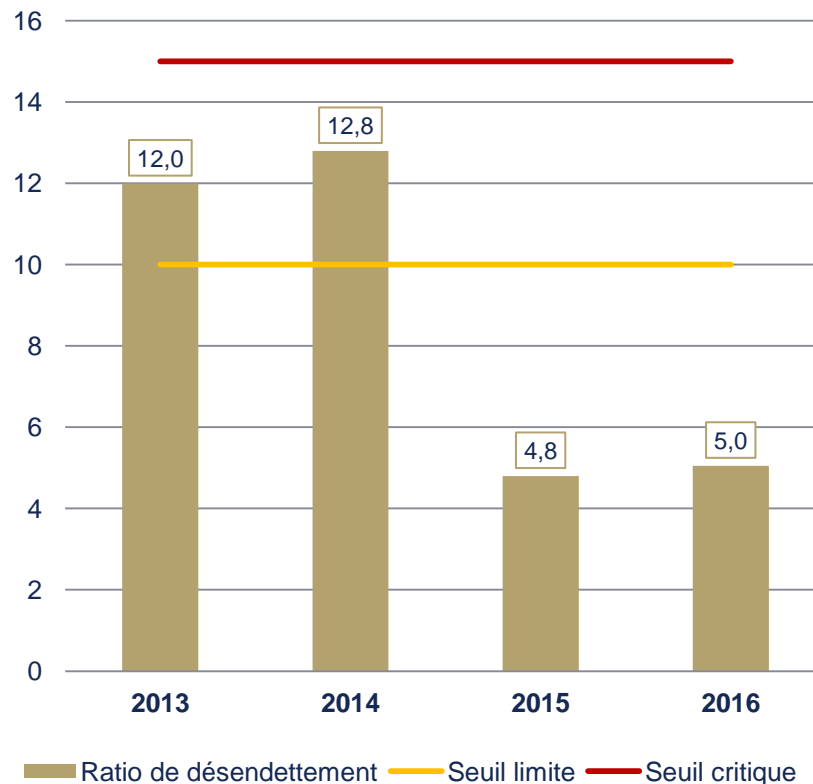
- Une forte maîtrise des dépenses à caractère général en 2015 et des dépenses de personnel en 2016.
- Une légère augmentation des taux de fiscalité en 2014 et mise en place de la surtaxe sur les résidences secondaires en 2015
- L'encaissement de plus de droits de mutations en 2015 (+ 1.1M€ par rapport à 2014)

La dette et le ratio de désendettement

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



L'amélioration de l'épargne et le désendettement permettent un retour du ratio de désendettement sous le seuil limite.

Synthèse de la dette au 31/12/2016

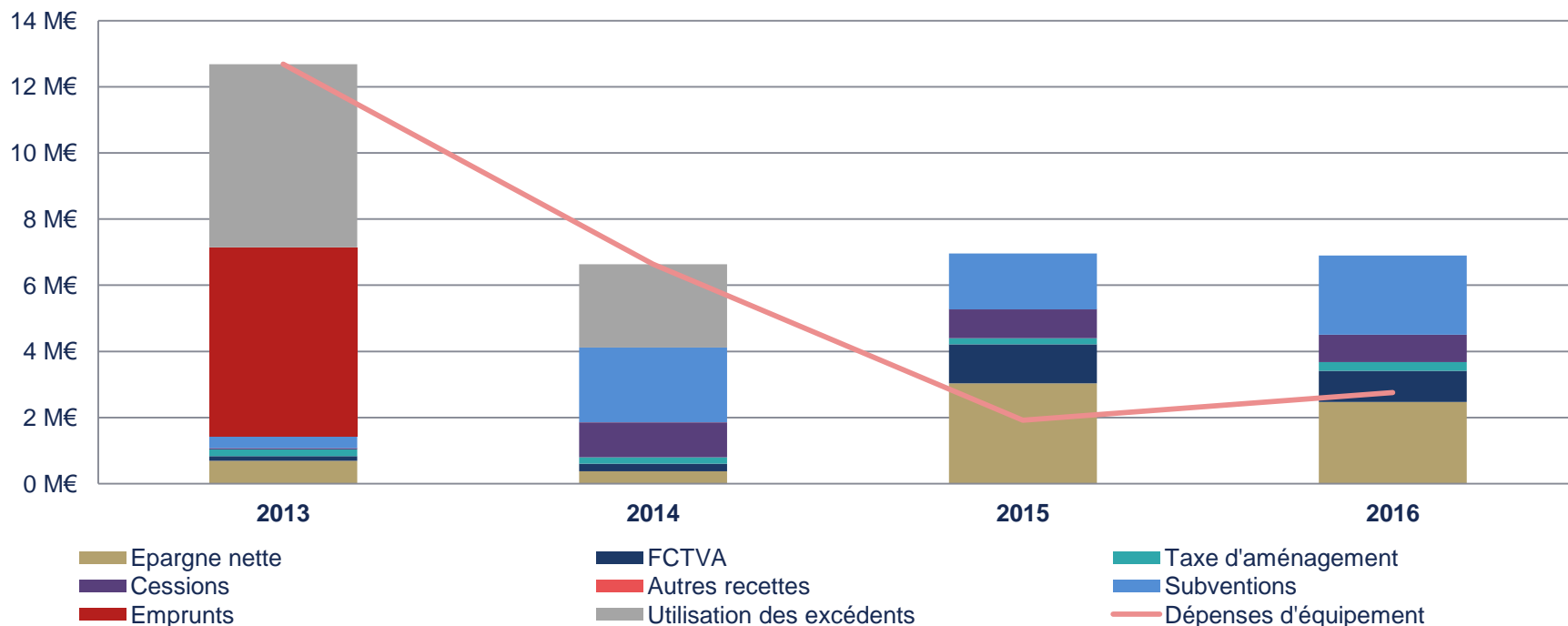
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 931 072.43 €	4,42 %	13 ans et 9 mois	7 ans et 9 mois	15

Dette par année	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Encours moyen	23 993 499 €	22 736 206 €	21 078 753 €	19 215 481 €	17 578 212 €	9 018 257 €
Capital payé sur la période	1 623 502 €	1 683 753 €	1 639 828 €	1 798 643 €	1 634 962 €	1 824 793 €
Intérêts payés sur la période	1 099 494 €	* 1 044 178 €	* 970 875 €	* 901 130 €	* 798 305 €	* 463 179 €

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 298 149.20 €	80,64 %	4,53 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	859 211.54 €	3,59 %	4,06 %
Pente (risque modéré)	3 773 711.69 €	15,77 %	3,94 %
Ensemble des risques	23 931 072.43 €	100,00 %	4,42 %

Le financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



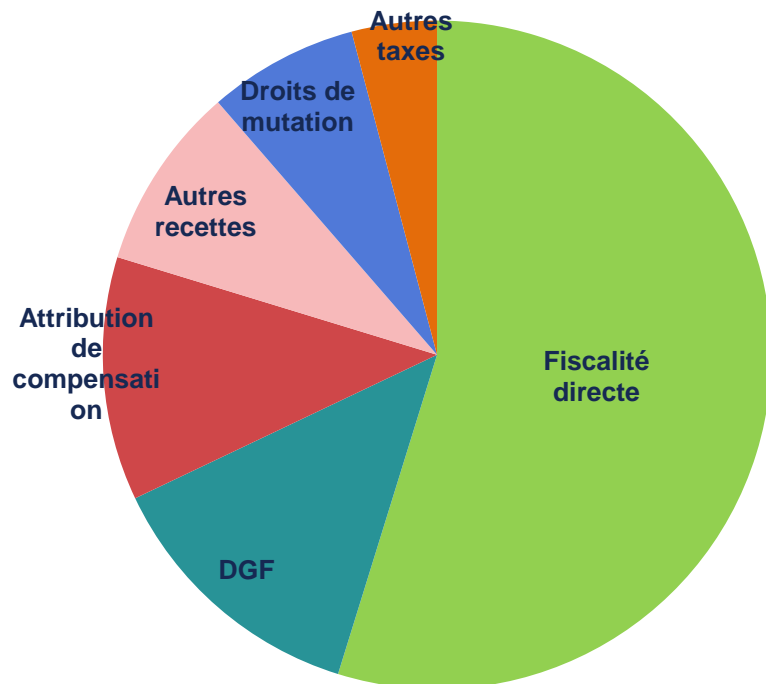
En 2013 l'investissement important a été en partie financé par de la dette et par les excédents passés. Par la suite, le besoin de financement est moins important, et l'épargne nette finance en 2015 et 2016 une part importante des équipements.

03

Analyse prospective 2017 - 2019 à partir du plan pluriannuel d'investissement

Les recettes de fonctionnement dépendantes des dotations

Structure des recettes de fonctionnement en 2017
(hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

La fiscalité directe locale constitue le principal poste de recettes. Cependant, sans action sur les taux, le produit risque d'être peu dynamique du fait notamment d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases locatives peu élevé (0.40% en 2017).

Les dotations de l'Etat (comprenant la DGF notamment), sont impactées d'une part par l'effort de redressement des comptes publics et d'autre part par les écrêtements mis en place pour financer la péréquation verticale.

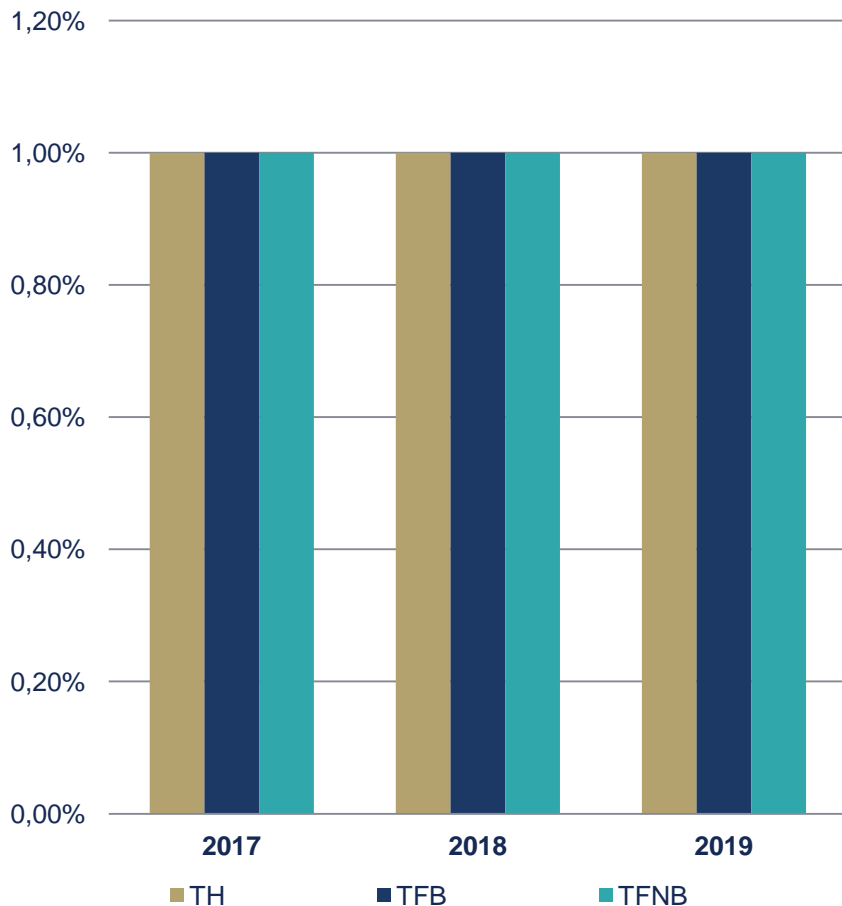
L'attribution de compensation (AC) est versée par la CARF, sans nouveaux transferts, l'AC est figée.

Les autres recettes comprennent les produits des services (cantine, crèche...) et les produits exceptionnels.

Les autres taxes cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, taxe sur l'électricité...

Les bases fiscales

Évolution des bases fiscales



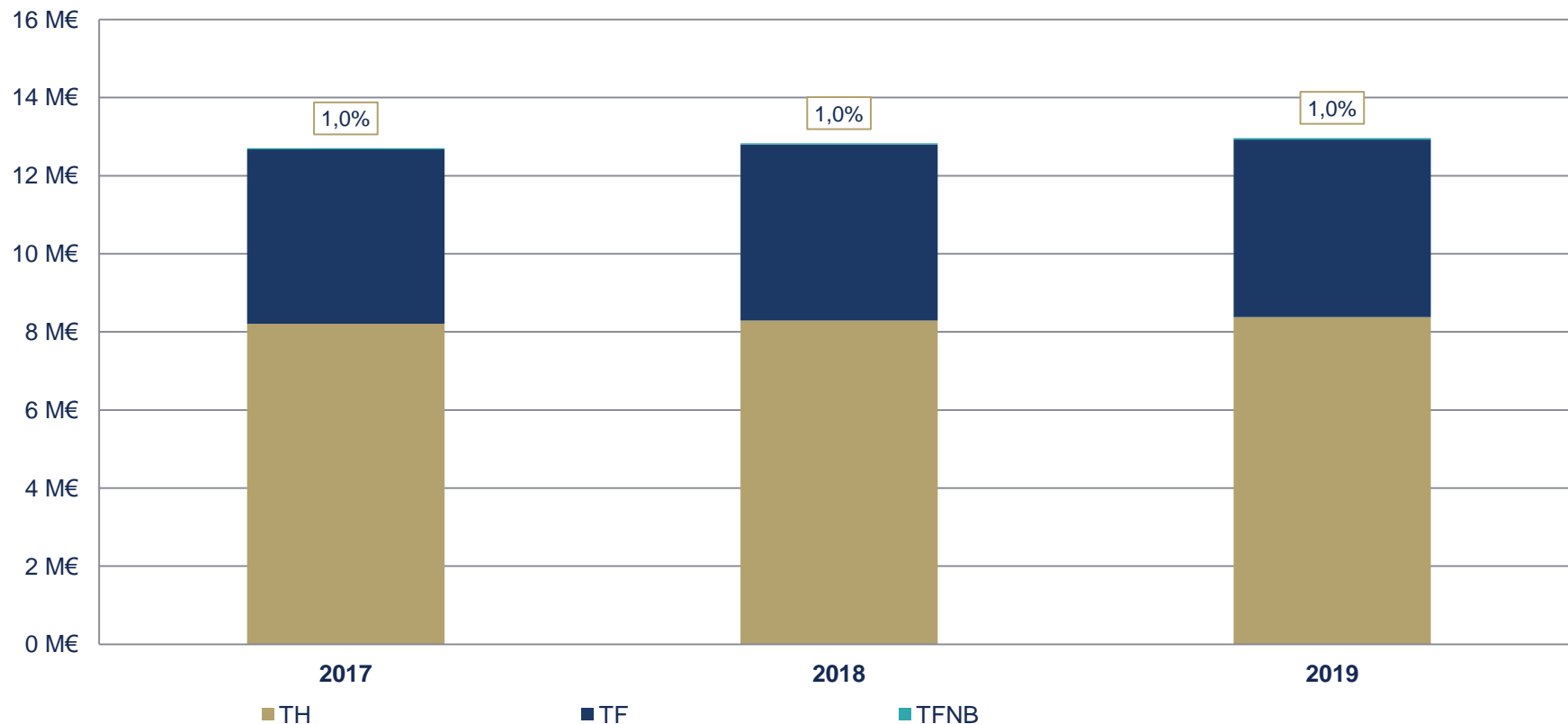
Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variation physique : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation. Il permet de revaloriser les bases de 0.40% en 2017 (il est supposé stable dans le futur).

Le complément devra donc venir de la croissance physique des bases soit 0.60%.

La fiscalité directe

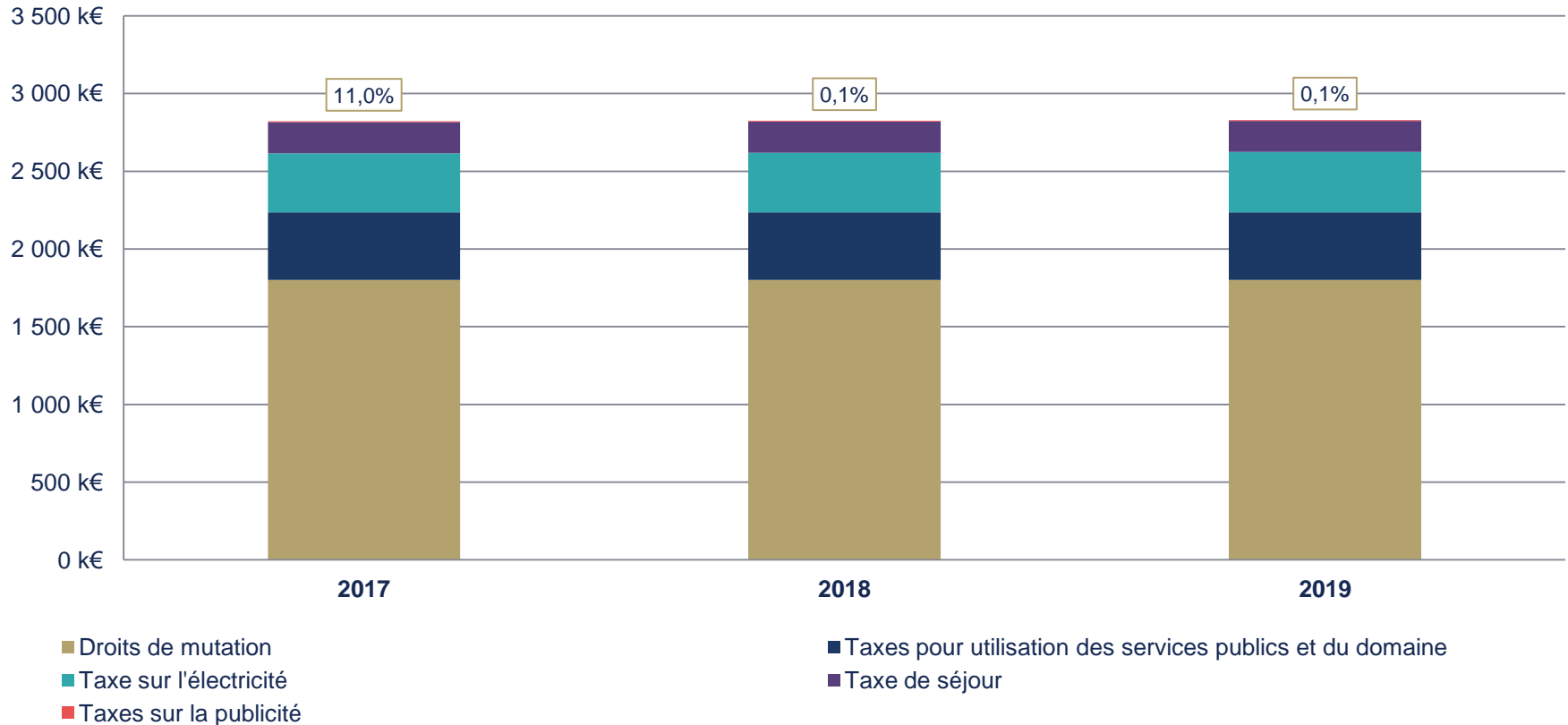
Évolution du produit des contributions directes



Sans évolution des taux le produit augmentera uniquement avec l'effet base.

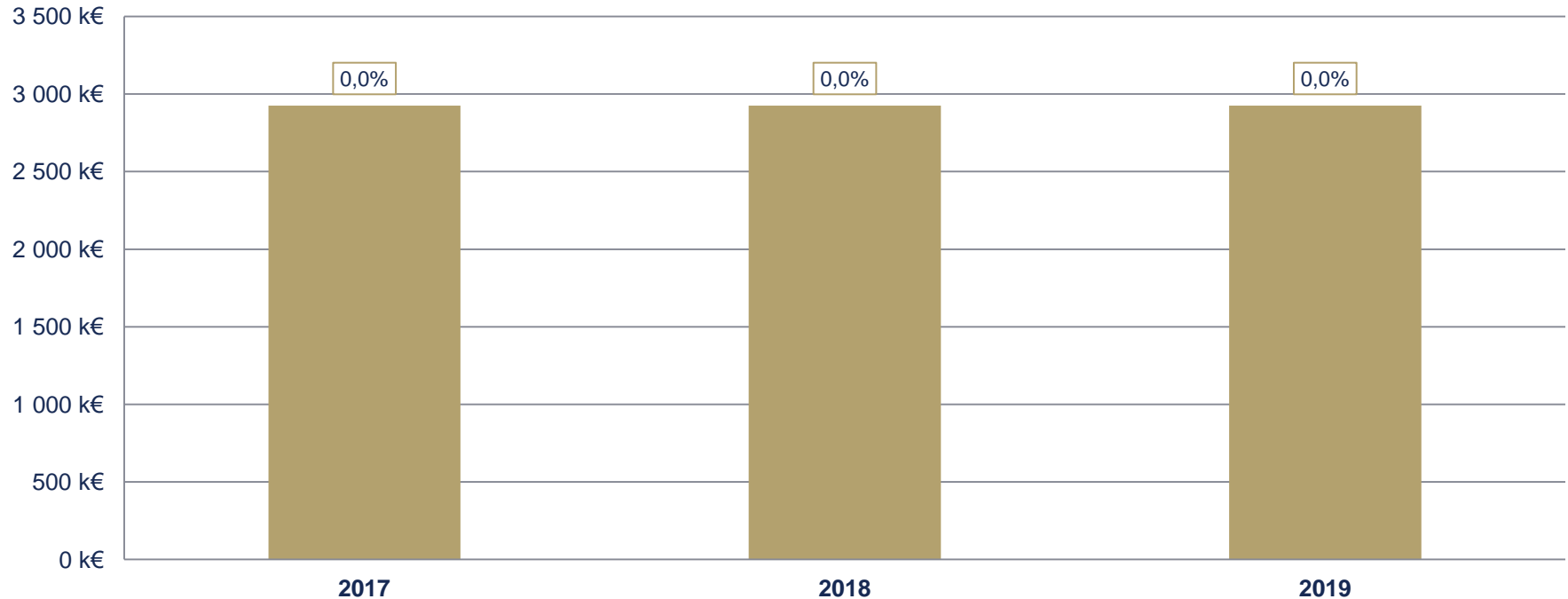
La fiscalité indirecte

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



La fiscalité indirecte est essentiellement portée par les droits de mutations : 2,7 Millions d'€ en 2015, 1,5 Millions d'€ estimé en 2016. Ensuite, un montant moyen de 1.8 Millions d'€ est projeté entre 2017 et 2019.

Évolution de l'attribution de compensation versée par la CARF



L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. La prospective est réalisée à périmètre constant. Si des transferts devaient avoir lieu, l'impact à court terme serait neutre.

Dotation forfaitaire : une réforme reportée et une minoration diminuée de moitié en 2017

Une réforme de la DGF reportée

La Loi de finances 2016 entendait simplifier la DGF des communes à partir de 2017 et supprimer les parts historiques sans valeur péréquatrice en instituant trois composantes :

- une **part centralité** fonction du nombre d'habitants de l'ensemble intercommunal ;
- une **dotation de base** calculée en fonction du nombre d'habitants (75,72 € par habitant) ;
- une **part ruralité** fonction de la densité du territoire.

Toutefois, le Président de la République a annoncé devant le congrès des Maires que la réforme interviendra par une loi spécifique en 2018.

Du fait de l'incertitude liée à une réforme postérieure à l'échéance présidentielle de 2017, celle-ci n'a pas été prise en compte dans le scénario.

Une minoration revue à la baisse en 2017

Retraitement des RRF N- 2

- Chap. 014
- Article 70846
- Chap. 77 à 79



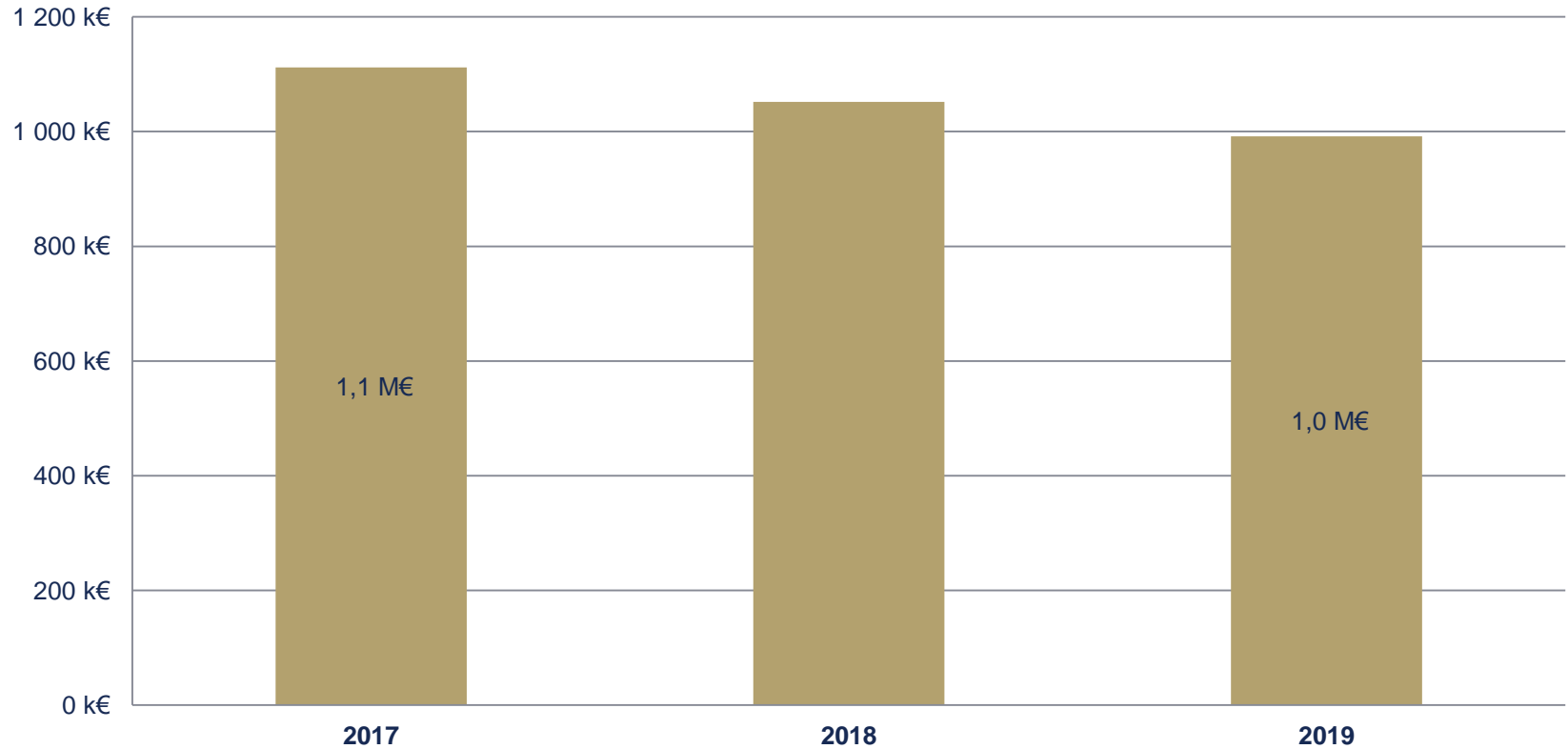
Coefficient de minoration 2017

0,94%



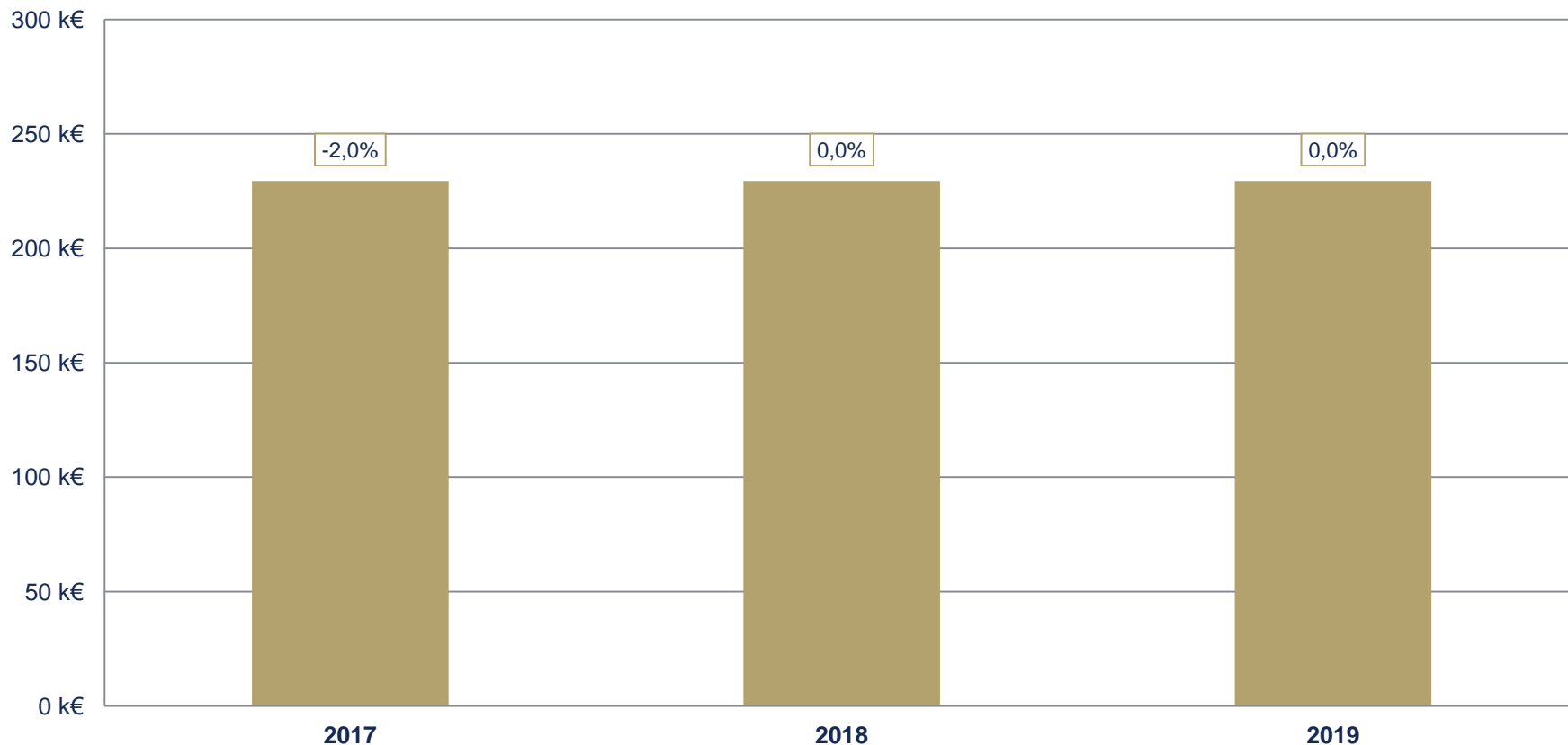
Minoration 2017

Evolution de la dotation forfaitaire



2017 est la dernière année de prélèvement de l'Etat, qui devrait faire baisser la dotation d'environ 250 000 €. Les années suivantes, la dotation poursuivra une baisse liée à l'écrêtement pour la participation à la péréquation.

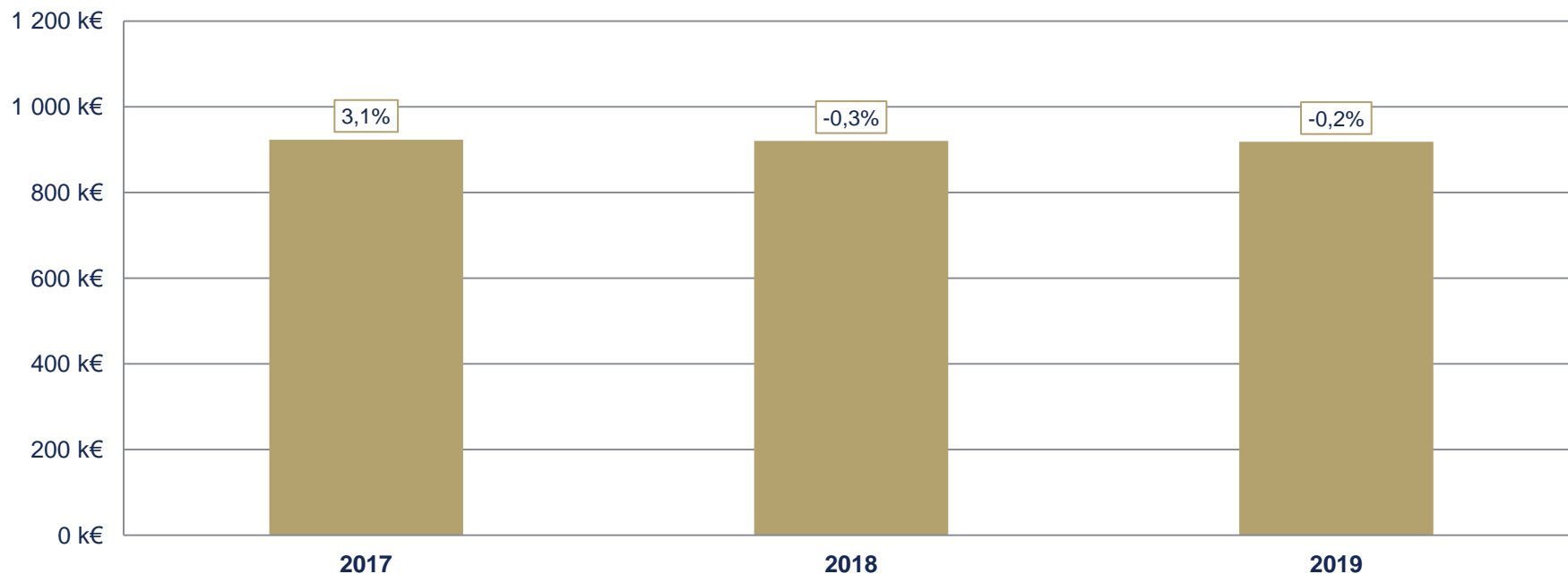
Évolution de la dotation nationale de péréquation



La DNP devrait rester globalement stable dans l'attente d'être réformée !

Les compensations fiscales

Évolution des compensations fiscales

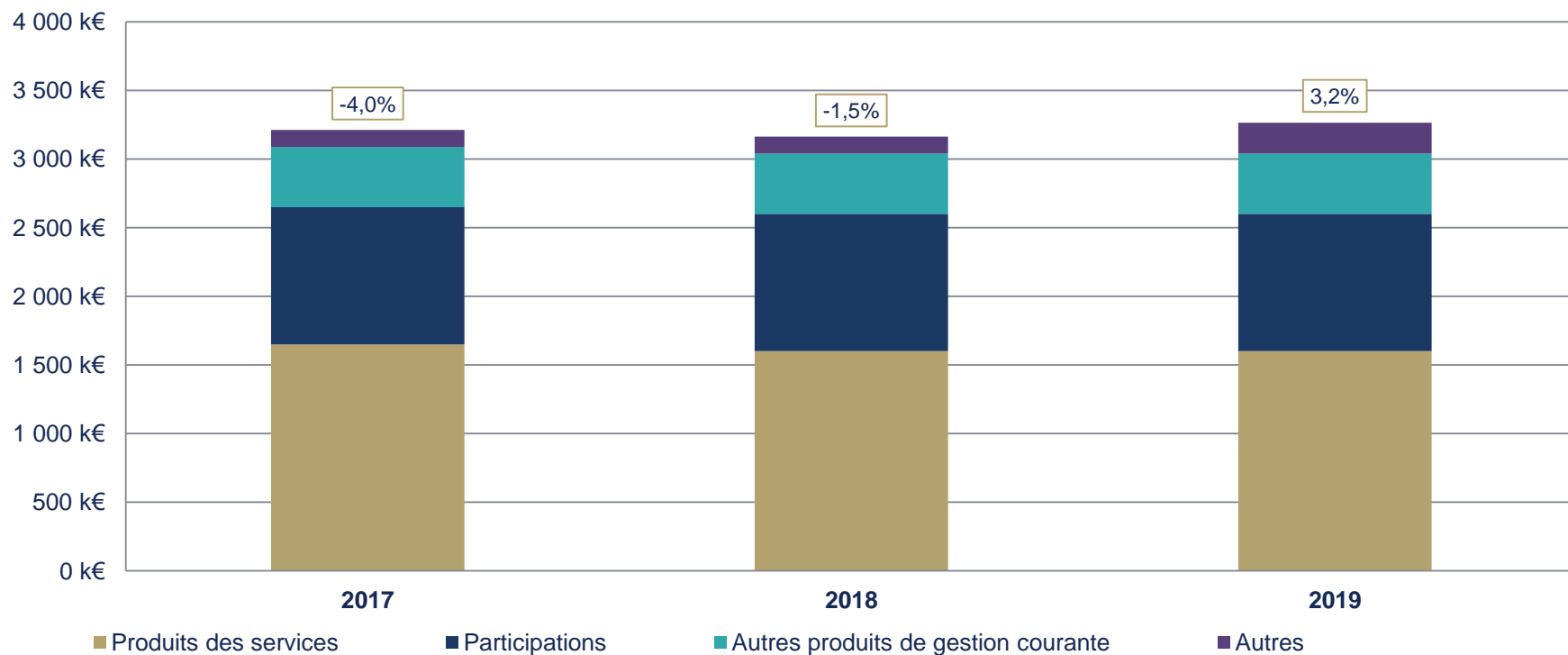


Les compensations fiscales hors TH servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée depuis 2009.

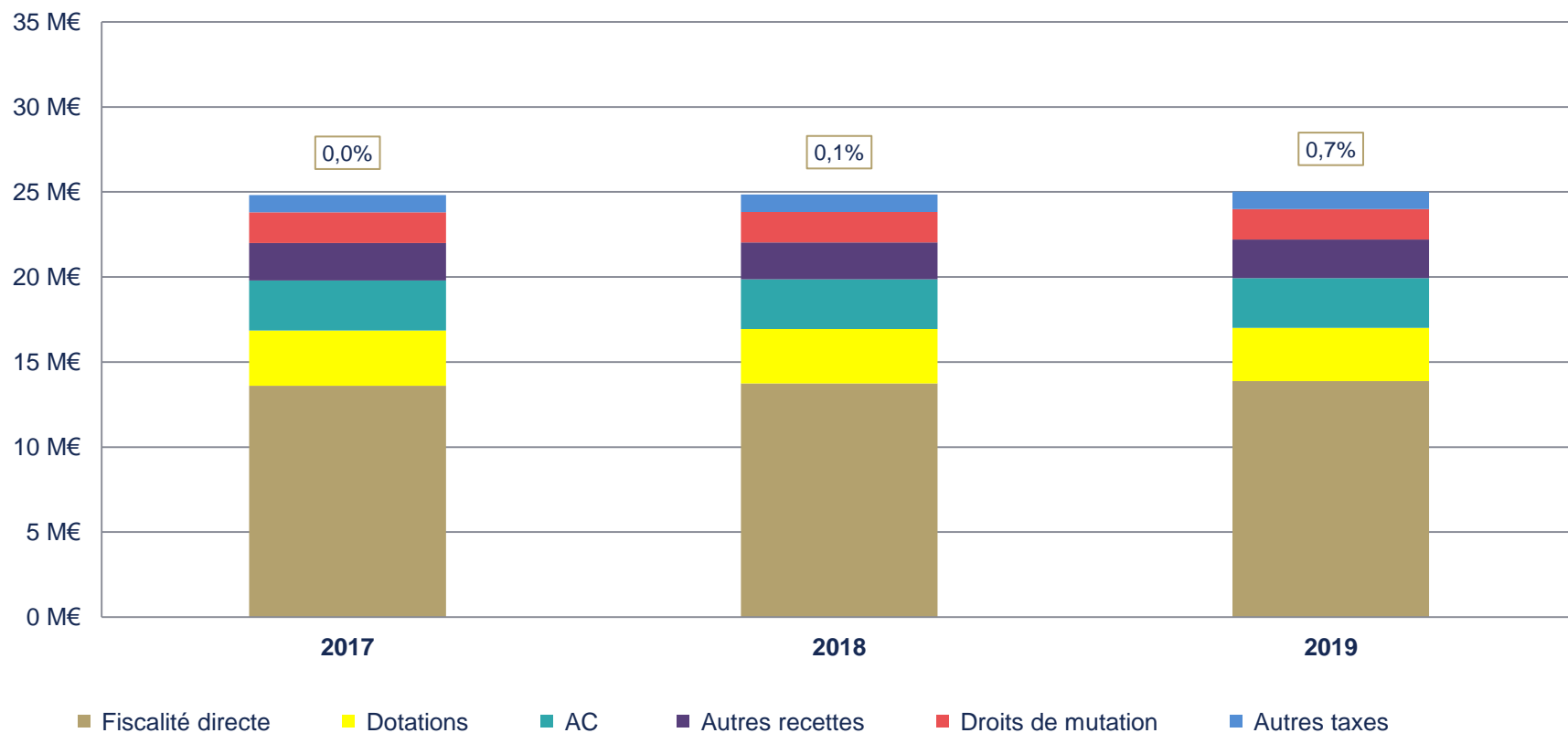
Les crédits alloués à la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) étant en augmentation, ce sont les crédits liés aux compensations fiscales qui diminuent. En 2017, la baisse est atténuée par un retour des compensations TH des exonérations subies en 2016.

Les autres recettes

Produits de service périscolaires, cantine, crèche
Participations : subventions Caisse d'allocations familiales
Autres produits de gestion courante : les loyers



Les recettes réelles de fonctionnement



Les dotations = dotation de l'Etat (DGF,,)

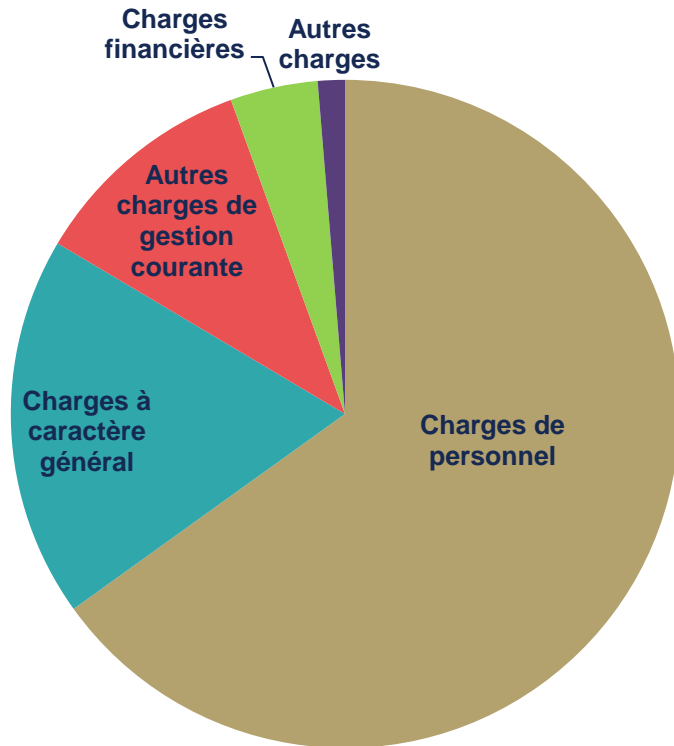
AC = attribution de compensation de la CARF

Autres recettes : voir page précédente

Autres taxes = fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité,,)

Les recettes de fonctionnement sont attendue en très légère hausse. La croissance des bases compensant la baisse de la DGF.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les **charges de personnel** ont subi les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (non remplacement des départs à la retraite)

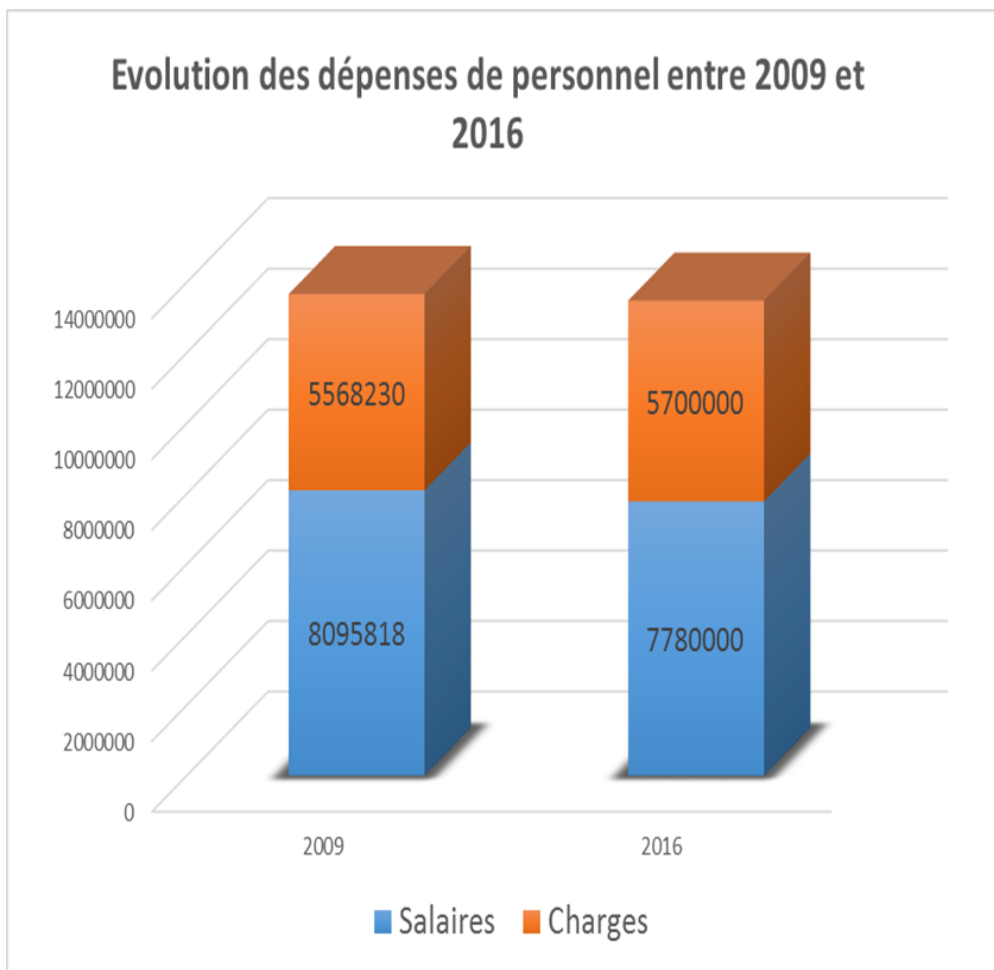
La proportion de charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est artificiellement importante pour le budget principal car il supporte la totalité des charges de personnel de l'office du tourisme et de l'assainissement (mises à disposition) ainsi que les missions mutualisées (RH, finances, logistique...) du CCAS.

Les **charges à caractère général** comprennent l'électricité, l'eau, les frais d'entretiens des locaux et bâtiments, les frais de maintenance, assurance, les achats de fournitures etc. Leur variation est donc influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les **autres charges de gestion courante** relèvent des versements des subventions (CCAS, associations) et les participations aux SDIS, SDEG...la commune maintien au même niveau ses aides au monde associatif et poursuit son fort engagement dans le domaine social, de la culture et du tourisme,

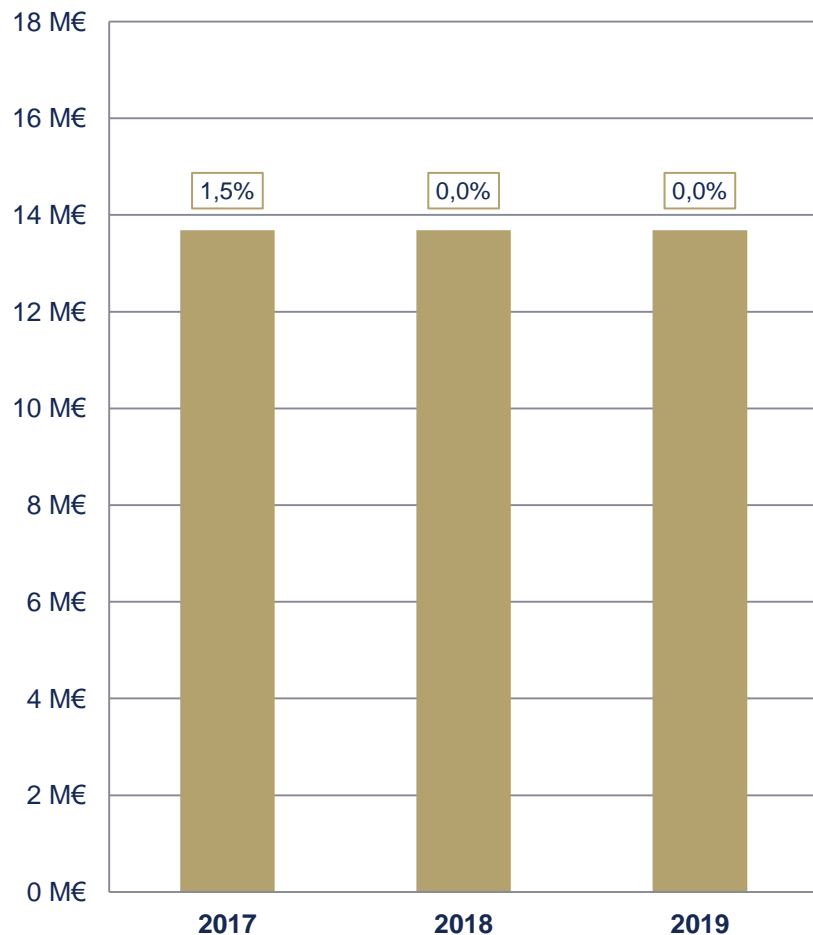
Les **charges financières** diminueront conformément la politique de désendettement de la commune.

Réduction des dépenses de personnel



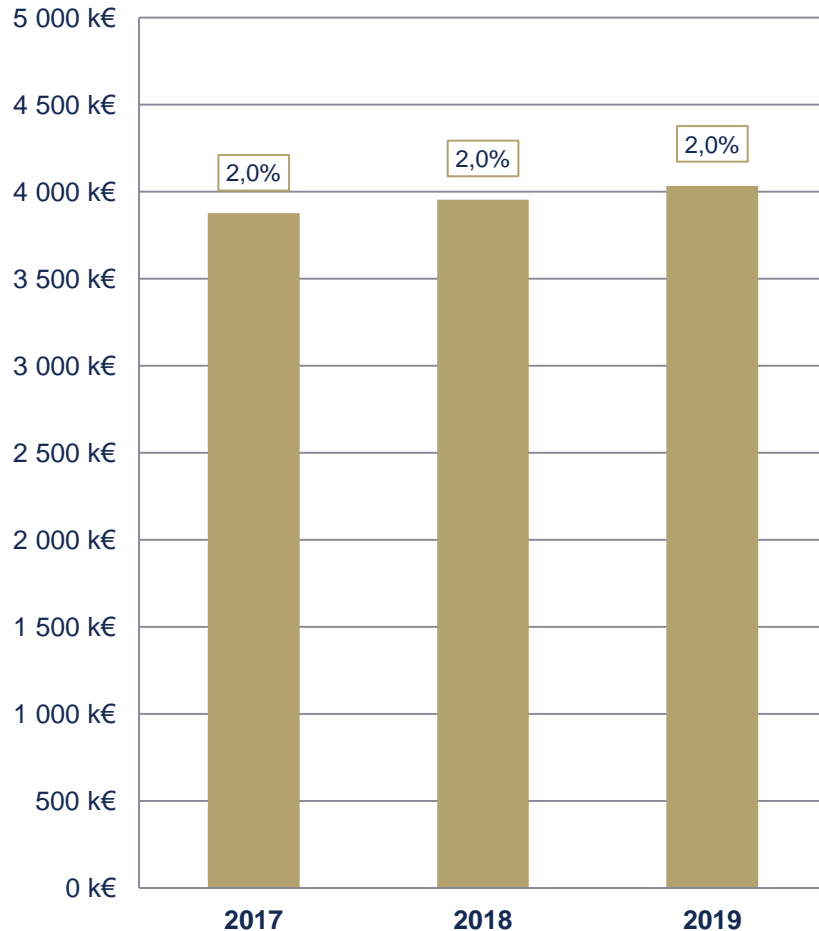
- ▲ Entre 2009 et 2015 la commune a réduit le nombre de ses salariés de 470 à 405 soit une diminution de 13.83 % en 6 ans
- ▲ La masse salariale diminue, malgré l'augmentation des charges et des mesures décidées par le gouvernement (augmentation du point d'indice et revalorisation des catégories B et C)

Les charges de personnel



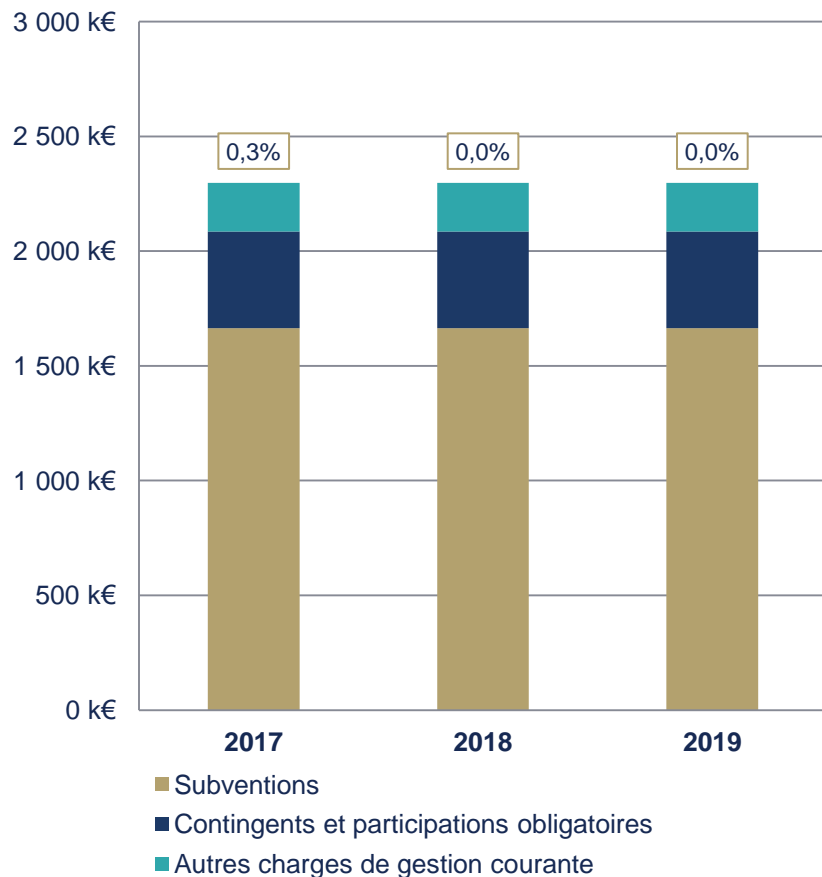
Elles sont prévues en hausse uniquement en 2017, notamment pour prendre en compte la revalorisation du point d'indice (février 2017). Par la suite, l'objectif est la stabilisation de la masse salariale par le non remplacement d'une partie des départs en retraite.

Les charges à caractère général



Après la diminution de ce poste, grâce à une forte action de réorganisation en 2015 et 2016, la prévision de hausse annuelle est de 2% par an : électricité, contrat d'assurance, maintenance...

Les charges de gestion courante

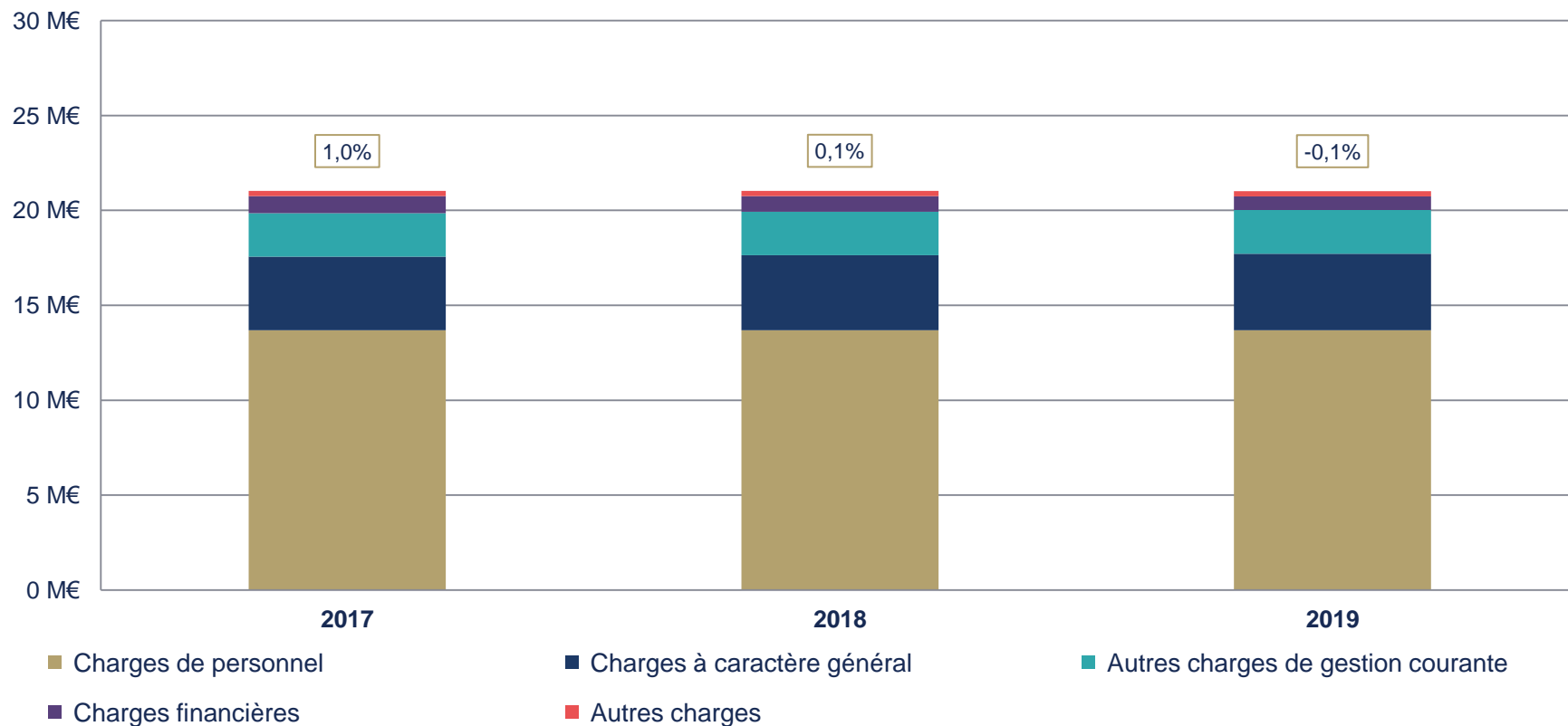


La stabilisation de ces dépenses est également prévue. Il s'agira donc de compenser toutes les hausses subies par une réduction des autres dépenses.

Les autres charges de gestion courante relèvent des versements des subventions (CCAS, associations) et les participations aux SDIS, SDEG...

la commune maintien au même niveau ses aides au monde associatif. Elle poursuit son fort engagement dans le domaine social, de la culture et du tourisme,

Les dépenses de fonctionnement

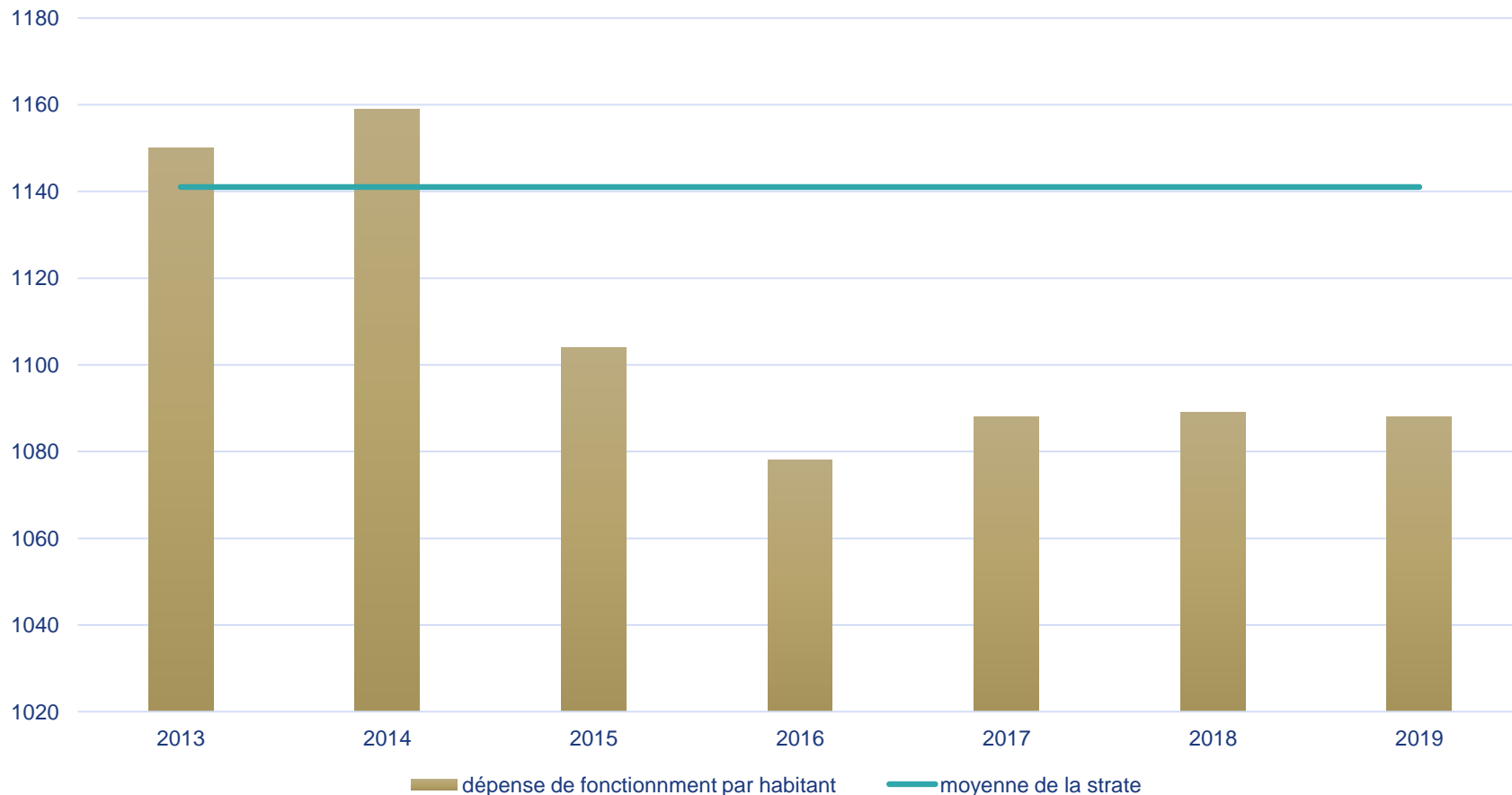


Au global, en 2017 une légère hausse est prévue liée à l'augmentation des charges de personnel. Les années suivantes, il est prévu de stabiliser les charges de fonctionnement.

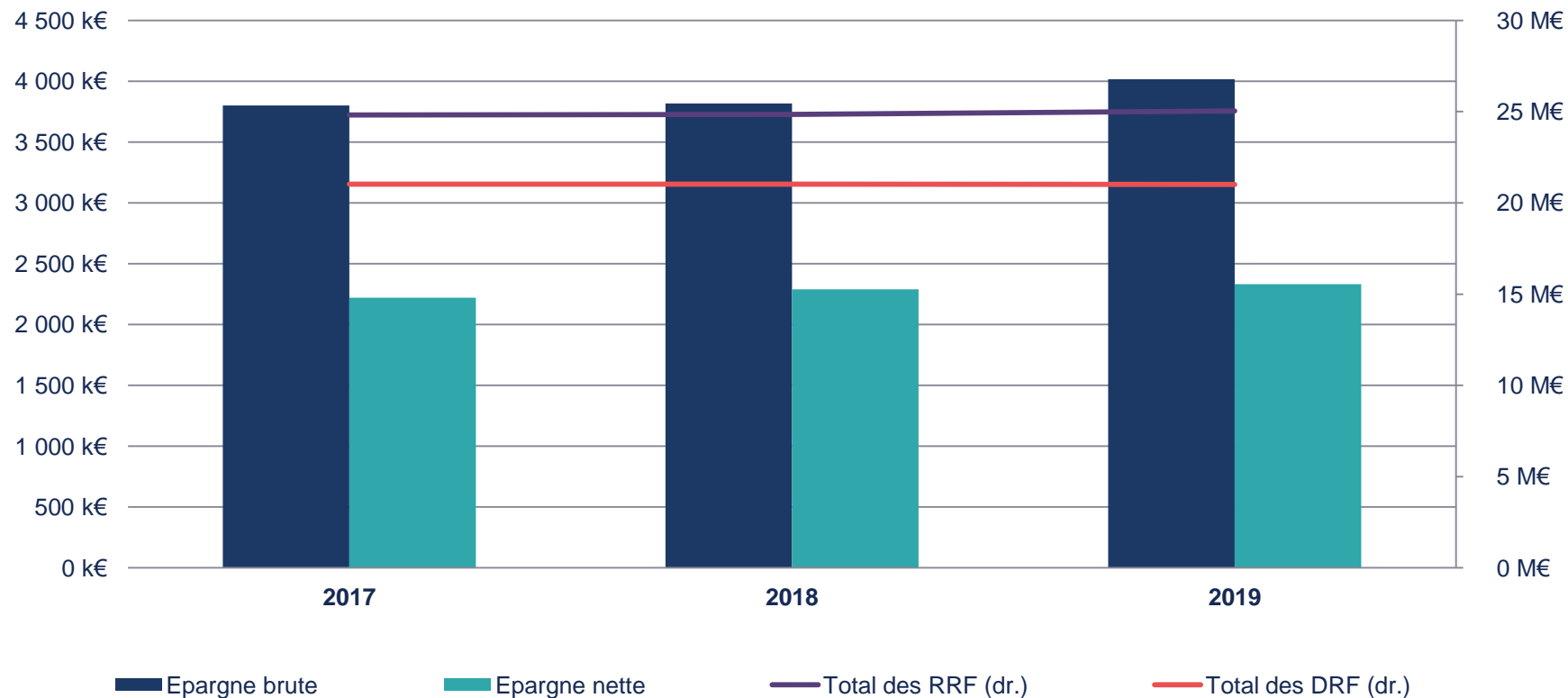
Des dépenses de fonctionnement inférieures à la moyenne nationale

source : rapport DGCL sur les finances locales 2016, issus des comptes de gestion 2014 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habitants

dépenses de fonctionnement en euro par habitant



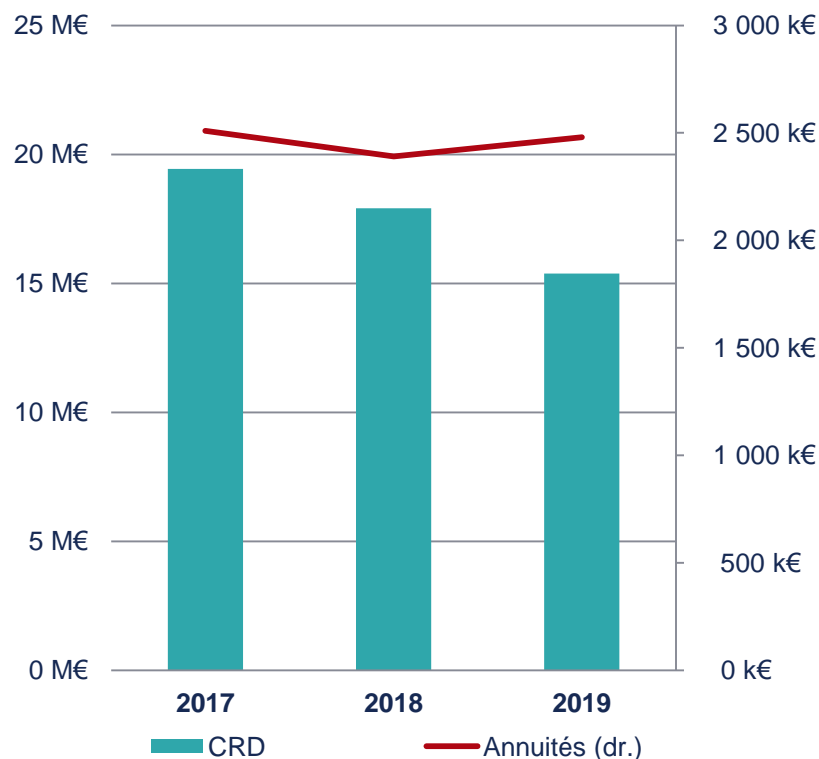
L'évolution des épargnes



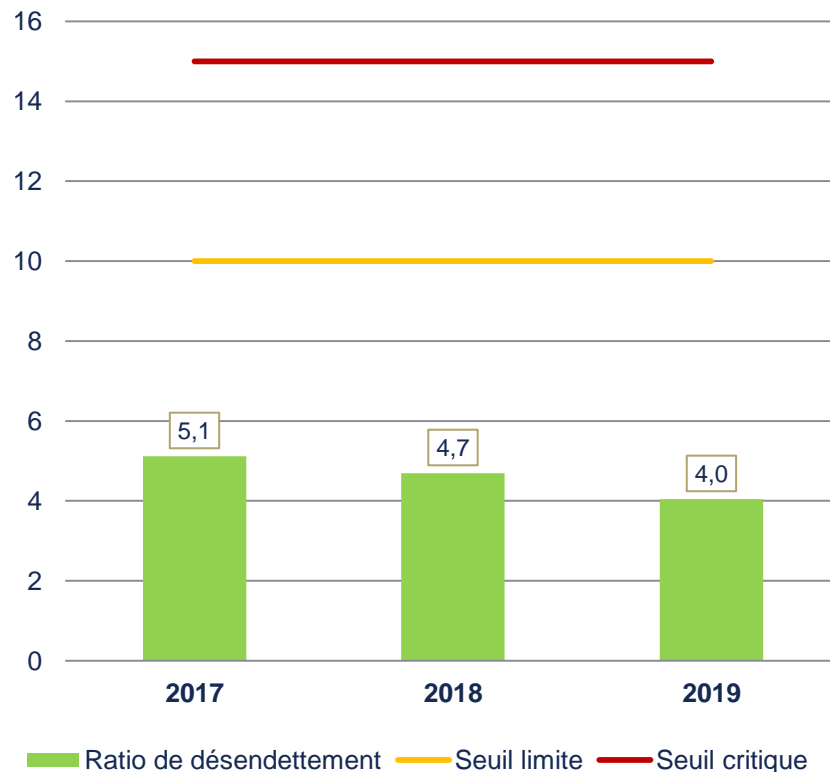
Les prévisions d'évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement induisent une légère baisse des épargnes en 2017. Par la suite elles restent stables et sur un bon niveau pour autofinancer les dépenses d'équipement.

La dette et le ratio de désendettement

Évolution de l'encours de dette

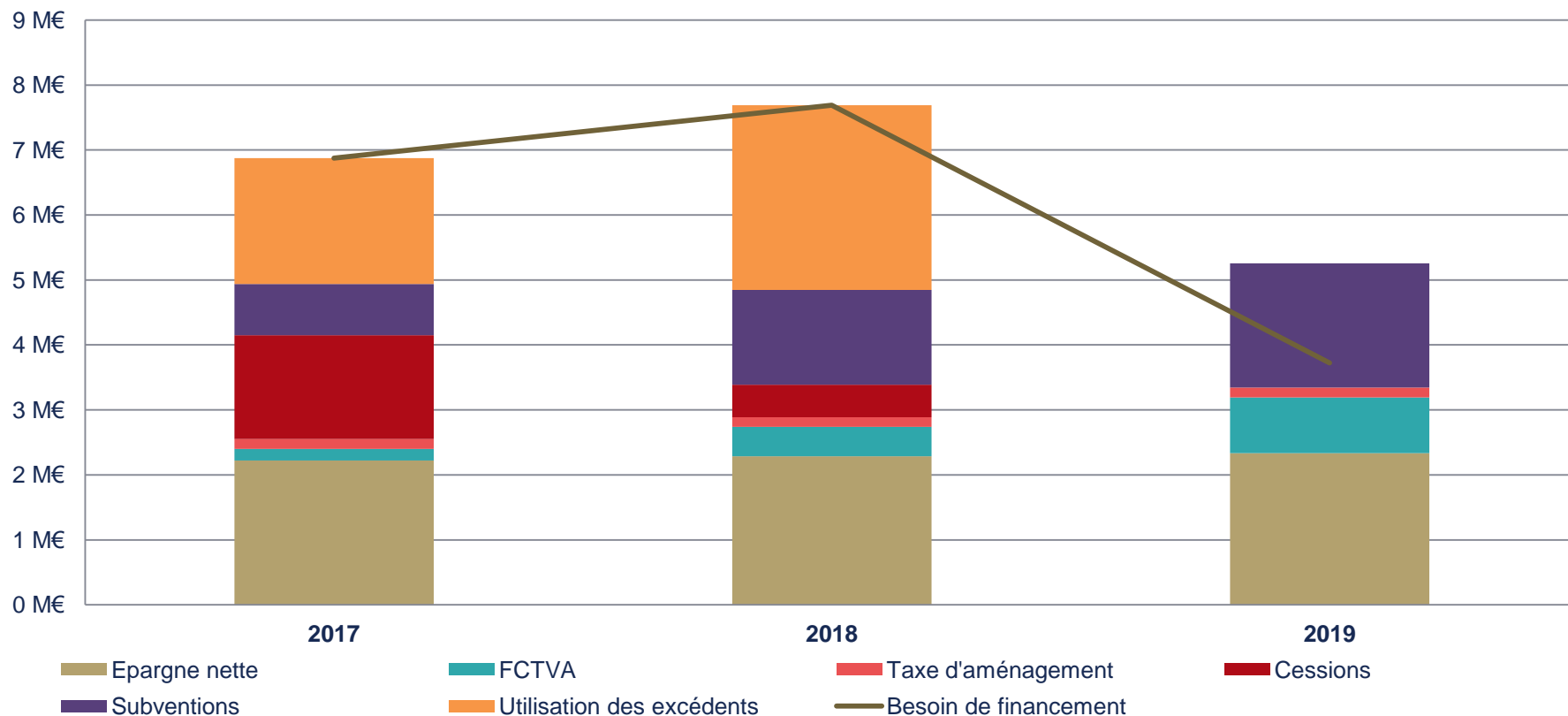


Le ratio de désendettement (en années)



La prospective est construite sans recours à l'emprunt. Le désendettement et le maintien de l'épargne brute permettent d'améliorer le ratio de désendettement, très en dessous du seuil limite.

Le financement des dépenses d'équipement



L'investissement est financé en grande partie par l'épargne nette et le recours aux excédents passés. Tout le PPI peut être financé sans recours à l'emprunt,

amélioration du patrimoine et équipement sur tout le territoire communal	Total du programme 2017 /2019
autres équipements divers (sécurité, environnement, qualité de vie...)	1 982 400 €
voirie et mobilier urbain	1 956 000 €
réseau et éclairage public	1 200 000 €
réseaux humides	742 000 €
bâtiments scolaires cantine et vie scolaire	630 000 €
matériel roulant	574 000 €
engraissement des plages	500 000 €
bâtiments et équipements sportifs	342 000 €
propreté urbaine	310 000 €
équipement informatique	286 600 €
espaces verts	225 000 €
bâtiments administratifs	150 000 €
bâtiments parc privé	150 000 €
total	9 048 000 €

projets urbains

Coût total des projets réparti sur les années 2017/2019

- Centre nautique 4 900 000 €
- Embellissement du village 1 000 000 €
- Rénovation du site du Solenzara 1 500 000 €
- Aménagements centre-ville CARNOLES 350 000 €
- Aménagement de la dalle du Rataou 300 000 €
- Création d'un square quartier « cap azur » 380 000 €

Une situation financière saine et très satisfaisante

La situation financière de Roquebrune Cap Martin est tout à fait satisfaisante grâce à des efforts importants réalisés en 2015 et 2016, sur la section de fonctionnement. Cette bonne santé financière est attestée par un rapport d'octobre 2016 de la Direction des finances Publiques, dont voici les conclusions (sur 2014/2015)

Des produits de fonctionnement en augmentation de 7,4%.

Des charges de fonctionnement en diminution de 4,2%

Une CAF brute et une CAF nette en augmentation, la commune disposant d'un autofinancement important pour ses investissements.

Un endettement en diminution

Des opérations d'investissement qui restent volontairement modérés

Une trésorerie importante